

COMMUNIQUE DE PRESSE

SDIS 974 : MOBILITE INTERNE A LATETE DU CENTRE DE SECOURS DE PETITE-ILE

Saint-Denis, le 14 décembre 2015, le SDIS974 indique dans le cadre de sa politique de mobilité interne la prise de fonction en tant que chef de centre du :

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PETITE-ILE



Le Lieutenant Paul André LEFEVRE
Chef de centre – 45 ans

Le Lieutenant Paul André LEFEVRE, à l'issue d'un cursus scolaire en école militaire (EMPR du Tampon et école des mousses à Brest) a débuté sa carrière en 1991 au centre de secours de Saint-Joseph en qualité de sapeur-pompier professionnel de 2^{ème} classe.

Formateur de secourisme, il intègre l'équipe pédagogique et participe aux actions de formation du SDIS 974 et dans la zone Océan Indien dans le cadre de la coopération.

Sous-officier en 1998, il occupe la fonction de responsable de garde au centre de secours de Saint-Joseph et a également participé au développement de l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) pendant 8 années.

En devenant conseiller de plongée en 2003, le Lieutenant Paul André LEFEVRE se spécialise dans le domaine nautique et devient formateur des plongeurs au sein de l'école nationale des pompiers à Marseille.

Affecté au centre de secours de Saint-Leu en 2006, il a en charge la création et le développement du service des activités nautiques.

Après avoir réussi le concours d'officier en 2008, il assure la fonction de chef de groupe territoriale au groupement Sud. Avant d'être nommé lieutenant en 2012. Depuis le 1^{er} septembre 2015 il occupe la fonction de chef de centre de secours de Petite-Ile.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Petite-Ile est composé d'un effectif de 39 sapeurs-pompiers et gère environ 1000 interventions par an.

Le SDIS 974 a géré plus de 45 000 interventions en 2014 grâce à 28 centres d'incendie et de secours répartis aux quatre coins de l'île. Ces casernes ont un rôle essentiel dans l'organisation des secours de leur commune et la compétence exclusive de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent également en partenariat avec les autres services et professionnels concernés (Police, SAMU, ...) à la distribution des secours d'urgence aux personnes et à la protection des biens et de l'environnement.
